



Association Paysages et Forêts de l'Armançon

Domaine de Sèche-Bouteille

89310 ETIVEY

☎ 06 07 86 20 34

Adresse mail : contact@apfa89.org

Site : www.apfa89.org

Page Facebook : www.facebook.com/APFA89/

Bulletin N°1 - Janvier 2018

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

Pour certains d'entre vous, et pour certaines municipalités, vous avez voté pour la réalisation d'une étude en vue de l'implantation d'éoliennes industrielles dans le massif forestier de l'Armançon. Peut-être n'avez-vous pas toutes les informations quant aux caractéristiques de ces projets : 52 mâts¹ d'une hauteur de 200 mètres pour certains, 240 mètres pour d'autres, ce qui correspond à **un immeuble de 80 étages**.

Nous comprenons que la rente promise aux différentes communes par les promoteurs puisse être un argument mais un tel choix se justifie-t-il?

Sans mettre en cause la bonne foi des élus qui soutiennent ces projets, nous souhaitons apporter un complément d'information.

- 240 mètres de haut c'est sans précédent en France, on est dans le gigantisme et la surenchère.
- Si les projets aboutissaient, les promoteurs devraient alors partiellement déboiser des zones forestières hautement écologiques (piège à CO₂). Quant aux modestes surfaces de déboisement annoncées par eux, elles nous laissent sceptiques...
- L'expérience montre que des éoliennes industrielles en place en attirent d'autres à proximité (exemple : l'extension de Joux la Ville).
- Concernant le fonctionnement des téléphones mobiles et de la TNT, il suffit d'aller interroger des habitants de villages voisins très proches des éoliennes, comme par exemple Pasily, pour constater que cela perturbe de manière très significative les différents réseaux.
- Le tourisme, un des atouts majeurs pour le développement de nos territoires, serait immédiatement impacté par de tels projets. Chute du nombre de touristes et ce de manière définitive. La défiguration de nos paysages et de nos forêts n'est pas compatible avec le développement touristique.
- Notre biodiversité (flore, faune, oiseaux migrateurs, espèces protégées...) serait nécessairement impactée, voire en grand péril.

¹ 21 mâts projet Ravières ; 24 à 26 mâts projet Aisy, Cry, Nuits et Perrigny ; 6 mâts projet Villiers les Hauts

- L'Académie Nationale de Médecine, dont l'expertise ne saurait être mise en doute, met en garde dans sa séance du 9 mai 2017 contre les effets nocifs sur la santé de telles implantations : impact des infrasons (qui portent à 10 kms), bruit avéré, effet stroboscopique, impact lumineux de jour comme de nuit à raison de **40 flash par minute** (à partir de 150 m de hauteur, ceintures lumineuses autour des mâts tous les 45 m).
- Selon les statistiques disponibles, l'immobilier perd de 20 à 40%... quand le bien reste vendable.
- Nous pouvons constater depuis quelques années une certaine attractivité de nos communes avec l'arrivée de retraités et d'actifs recherchant un cadre de vie à leur convenance (l'évolution de l'activité de la gare de Nuits-sous-Ravières en témoigne). Lorsque nos communes seront entourées d'éoliennes industrielles gigantesques en sera-t-il de même ? La réponse est « non ».
- La durée de vie d'une éolienne industrielle est prévue sur 20 ans. Après il faut démanteler. Cela suppose de remettre les lieux en état. Or 50 000 euros sont provisionnés par les promoteurs alors même que le coût du démantèlement varie de 300 000 à 800 000 euros. A titre d'exemple, une éolienne qui a récemment brûlé dans les Hauts de France a dû être démantelée pour un coût de 414 000 euros.
- En cas de défaillance du promoteur ou de l'exploitant, le démantèlement serait alors à la charge des communes ou des particuliers. Il faut savoir que le socle de chaque aérogénérateur (béton et ferraille = 1500 tonnes estimées) ne serait enlevé que de manière très superficielle. Aujourd'hui aux USA 14 000 éoliennes sont à l'arrêt et rouillent sur place.

Nous sommes conscients que les énergies renouvelables sont nécessaires, mais pas n'importe comment, pas n'importe où et pas à n'importe quel prix. Le mégawatt d'origine éolienne bien au-dessus du prix du marché, est intermittent et aléatoire. Il nécessite donc d'être relayé par un mode de production continu à l'aide d'énergie fossile pour combler les périodes de production nulle. L'exemple allemand est révélateur : il a fallu ouvrir de nouvelles centrales thermiques, très polluantes, pour compenser les défaillances de la filière éolienne.

On peut légitimement s'interroger sur :

- ✓ d'une part les avantages procurés par une rente annuelle au profit des collectivités et de quelques propriétaires privés
- ✓ d'autre part les multiples nuisances de ces nouvelles zones industrielles. Sont-elles d'ailleurs génératrices de quelques emplois locaux ?

Notre bien commun est en péril. Ici la nature est sublime, les paysages sont façonnés depuis des siècles. Veut-on vraiment gâcher tout cela ?

Nous vous remercions d'avoir lu ce courrier et sommes prêts à échanger avec vous.

Très cordialement.

Les Membres de l'Association Paysages et Forêts de l'Armançon